

Le 7 septembre 2021

Par SDÉ et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Simon Turmel
Avocat principal

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Turmel.Simon@hydroquebec.com

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs**
Dossier Régie : R-4045-2018 Phase 3
Notre référence R056133

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») fait suite aux demandes de la Régie effectuées lors de l'audience du 1^{er} septembre 2021, lesquelles concernent l'annexe A déposée le 23 juin 2021 à la pièce HQD-6, document 1.1, en version caviardée (B-0306) et sous pli confidentiel (B-0307).

La Régie a déjà accueilli la demande de traitement confidentiel des renseignements caviardés de cette annexe initialement présentée à la pièce B-0221, également déposée sous pli confidentiel comme pièce B-0208¹. Pour ce qui est de l'information ajoutée à la nouvelle version de l'annexe A, soit la colonne portant sur les engagements environnementaux, le Distributeur précise qu'il requiert de la Régie une ordonnance de confidentialité en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* des renseignements caviardés sans restriction quant à la durée, considérant que l'Appel de propositions ne prévoit pas de limite de temps quant au caractère confidentiel des soumissions. À cet égard, il dépose une affirmation solennelle pour cette nouvelle information.

¹ Décision D-2021-007, paragraphe 520.

Quant à la question visant à savoir le nombre de soumissionnaires qui ont pris un engagement environnemental, le Distributeur mentionne que parmi les quatorze soumissionnaires, il y en a un seul. Comme précision, il indique que cet engagement est de 26 % d'économie d'énergie.

Veillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) Simon Turmel

SIMON TURMEL

c. c. Intervenants (par courriel seulement)